

**BUREAU DU SCOT SUD LOIRE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024**  
**Compte Rendu**

Christophe	BAZILE	Président	Présent
Gilles	THIZY	1er Vice-président	Présent
Pierre	VERICEL	2ème Vice-président	Visio
Bernard	SOUTRENON	3 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent
François	DRIOL	4ème Vice-président	Présent
Patrick	LEDIEU	5ème Vice-président	Excusé
Gérard	DUBOIS	6 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent
David	FARA	7 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé
Patrick	BOUCHET	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent
Philippe	POURTIER	SCOT Sud Loire	Présent
Christine	BERNARD	Forez-Est	Présente
Arnaud	CARRE	Loire-Forez	Présent

Annick	DELORME	St Etienne Métropole	Présente
Laurent	DRILLON	SCOT Sud Loire	Excusé
Benoît	GAY	Epures	Excusé
Christophe	MALAVAUD	Forez-Est	Excusé
Emilie	DEGRAIX	Monts du Pilat	Excusée
Patricia	SALA	Monts du Pilat	Excusée
Catherine	ARAUD RUYAND	Epures	Présente
Ghislaine	CORTEY	Epures	Présente
Ludovic	MEYER	Epures	Visio
Christophe	RIOCREUX	Epures	Présent
Baptiste	BONNET	BLT	Présent
Anne-Claire	Issartel	BLT	Présente

La séance est ouverte par le Président à 12h35.

### 1/ Présentation du Cabinet BLT

Le premier point à l'ordre du jour est une rencontre avec Me Bonnet et avec Me Issartel, qui vont présenter le rôle de l'AMO Juridique mobilisé pour la Révision du SCoT depuis la mi-février 2024. Cette présentation permettra aussi de revenir sur les rencontres du samedi 6 avril avec les représentants de SEM en vue de la finalisation du PLUi pour l'EPCI.

Le rôle de l'AMO juridique par Me Bonnet :

- Disposer d'une sécurisation juridique
- Présence tout au long de la construction du SCoT
- Des points de vigilance particuliers eu égard aux risques
- En aval, par la relecture des documents proposés.
- Importance de l'habillage juridique.
- Puis des réécritures pour éviter l'annulation

BLT est mobilisé par le SYTRAL pour la réalisation de son PDM.

Il est rappelé des points désormais importants :

- la vigilance dans l'évaluation environnementale ;
- l'importance de la justification des choix et des éventuelles alternatives.

Ces éléments peuvent conduire à de possibles débats avec EPURES.

Par ailleurs, Me Bonnet revient sur l'intérêt de réviser le SCoT et de le réviser rapidement dans le contexte de la loi Climat et Résilience et de la loi ZAN.

L'objectif ZAN est central et il n'y aura pas de retour en arrière sur ce sujet

Cette loi a vocation à répondre à des préoccupations majeures en matière environnementale.

Les modalités pourraient encore être débattues mais en aucun cas le principe. Les discussions portent sur le « comment on calcule ».

Doit-on consommer puis voir ce qui arrivera ?

Le Préfet a déjà alerté sur les suites données.

L'Etat dispose de nombreux moyens pour arrêter la consommation.

Ce peut-être aussi le juge qui intervient sur le sujet.

Notamment à la demande d'association d'usagers et de citoyens.

Le juge apprécie la situation en fonction de la loi.

Un document comme le SCoT est un élément protecteur pour les collectivités / « effet airbag ».

Le SCoT permet une appréciation du texte réglementaire sur la base d'une politique territoriale. Il importe d'aller vite pour conserver des marges de manœuvre et pour s'adosser à un projet de territoire.

L'AMO donne « les marges de manœuvres ». Dans un contexte très contraint comme le démontre la suspension du SCoT approuvé du Bassin d'Arcachon par le Préfet de Gironde au début du mois d'avril.

Ainsi la question du bâti agricole a été questionnée à plusieurs niveaux et nous pouvons apporter des appréciations divers – avec le conseil d'EPURES par exemple.

Les exemples sont encore nombreux car la jurisprudence est inexistante et il importe donc de sécuriser le travail des élus tout en leur permettant une appréciation aussi favorable que possible des différentes situations.

Autre exemple, nous pourrions commencer à travailler la question de la renaturation et de sa prise en compte ainsi que de ses définitions...

## 2/ Situation de SEM

Gilles Thizy revient sur les échanges qui se sont déroulées à SEM le jeudi 11 avril.

Le Bureau a permis de prendre date pour le 16 mai pour un comité de pilotage pour ajustement du calendrier du PLUi ainsi que pour un travail sur les trajectoires ZAN.

La réunion des VP a permis de débattre sur plusieurs points :

- SCOT et PLUi,
- définition du calendrier
- un ou deux arrêts dans le temps restant du mandat

Gilles Thizy souligne le soutien de certains VP ainsi que l'insistance sur les risques associés à une potentielle passivité.

Il indique cependant qu'il n'y a pas encore eu d'arbitrage sur ce qui sera fait d'ici fin 2025.

Le Président rappelle que la rencontre avec les élus stéphanois le 6 avril a démontré qu'ils ont compris l'intérêt d'avoir un PLUi, qu'ils sont d'accord sur la répartition 1/3 Habitat et 2/3 économie ainsi que sur l'importance d'aller vite.

Mais il reconnaît que c'est toujours une difficulté d'évoquer la ville centre dans la négociation du PLUi.

## 3/Présentation EPURES : trajectoires et méthode pour suivre la consommation d'ENAF

La présentation proposée par EPURES (ci-jointe) permet de revenir sur des éléments de méthode ainsi que sur la bonne définition des consommations de référence.

Suite à la rencontre de la matinée avec le Préfet, le Président suggère d'afficher un 60/40 sur 2021-2026 / 2026-2031.

En 2026, nous en serons à la réalité des constats qui différeront encore de la trajectoire et des estimations. Cependant le processus n'est pas encore défini pour agir à cet horizon.

L'Etat a bien précisé que les ZAC peuvent toutes être comptabilisées, suivant en cela la circulaire du Ministre.

Le Président demande à EPURES de bien prendre en compte toutes les ZAC qui correspondent à la définition de la circulaire quelles que soient leurs vocations (économie, habitat, mixte).

Trois autres points sont débattus et appellent une stabilisation :

- la définition de l'outil et de la période de référence
- la prise en compte du bâti agricole en amont de l'artificialisation
- la prise en compte des infrastructures

Les élus engagent un débat sur les notions de renaturation / artificialisation qui par exemple conduit à associer des valeurs foncières différenciées selon les valeurs agronomiques des sols dans des espaces nationaux de débat et d'élaboration.

Les propositions de surfaces d'EPURES pour les EPCI et pour les secteurs sont validées. Il reste ensuite à laisser aux EPCI leurs latitudes de travail pour la mise en œuvre dans leurs documents.

#### 4/ Relecture du DOO

EPURES présente le DOO Agriculture.

Trois points sont retenus par le Président suite à ce premier examen en Bureau :

- intégrer des zones agricoles protégées (Ap) malgré l'opposition de la chambre d'agriculture ;
- revoir le terme « d'agriculture urbaine » qui crée une tension forte avec les agriculteurs ;
- intégrer le risque alimentaire dans les plans communaux de sauvegarde (PCS).

---

Bureau, le vendredi 17 mai 2024 à 12h

Réunion publique sur le PAS, le vendredi 7 juin à 18H

Réunion des PPA sur le PAS, le jeudi 13 juin à 14h

Bureau, le 14 vendredi 14 juin 2024 à 12h

Comité syndical, Débat sur le PAS, le vendredi 28 à 17h

Demi-journée InterSCoT sur la Sobriété, le jeudi 4 juillet, de 9h30 à 14h

Bureau, le vendredi 12 juillet à 12h30

---